

**Extrait des délibérations
du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes
du 26 janvier 2018**

n° 01 – D 26.01.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six janvier à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Pascal LOUVET, vice-président du conseil d'administration.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017

Membres présents : BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, FILIPPI Lionel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, SOTO Orianna, ROUILLON Joris, BONNET Augustin, BOLF Edith, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : VUILLEZ Jean-Philippe (procuration à COURTOIS Hervé), MARTENS Kirsten (procuration à LBATH Ahmed), MARTIN-MERCIER Sylvie (procuration à BOLF Edith), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), KAFAL Mitra (procuration à GUINET Eric), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard), HABFAST Claus (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), GARNIER Jocelyne (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017 en annexes ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017.

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017.

Publié le : 30.01.2018

Transmis au Rectorat le :

30.01.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 janvier 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE


Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Fanny BLANCHI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2017

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2017

3. Projet stratégique : bilan et perspectives

4. Affaires financières

Marché public relatif à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères

5. Ressources humaines

5.1 Campagne d'emplois 2018

5.2 Montants et critères PEDR

5.3 Bilan social UGA 2016

6. Affaires institutionnelles

6.1 Modification des statuts d'UGA Editions

6.2 Modification des statuts de l'UFR SHS

6.3 Modification du nom du laboratoire LSE pour LaRAC (laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte)

7. Formation

Approbation de la demande d'accréditation de la licence mention Gestion

8. Questions diverses

Membres présents : DUMASY Lise, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, VACHAUD Laora, BOLF Edith, BERNARD Sébastien.

Membres représentés : BORRAS Isabelle (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), ROUQUIER Clément (procuration à VACHAUD Laora), BELLON Hélène (procuration à DUMASY Lise), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel), VIANNET Sylvie (procuration à LBATH Ahmed).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

1. Informations

Madame la Présidente évoque l'accueil d'une cinquantaine de réfugiés sans domicile dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes. Des bâtiments ont été mis à leur disposition provisoirement. En effet, leur accueil dans les locaux de l'établissement n'est possible que jusqu'à la fermeture annuelle le 22 décembre 2017. En outre, il relève de la responsabilité des autorités de l'Etat de trouver une solution durable pour les reloger. L'UGA a entamé des discussions avec le CROUS afin de reloger une quinzaine de personnes inscrites à l'UGA ou souhaitant reprendre des études. Des discussions sont également en cours avec les associations étudiantes et la préfecture.

De surcroît, l'UGA participera à hauteur de 1000 ou 2000 euros à la collecte de fonds pour venir en aide aux étudiants réfugiés organisée par EVE.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2017

Aucune remarque n'étant apportée, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	5
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017.

3. Projet stratégique : bilan et perspectives

Madame la Présidente rappelle que ce projet stratégique avait été formalisé à la suite de la fusion et proposé aux conseils de l'UGA. Il couvre la période 2016/2020. Elle annonce qu'elle présentera sa démission lors du prochain conseil d'administration et qu'elle présentera sa candidature à la présidence de la COMUE UGA. C'est pourquoi elle juge opportun d'effectuer un bilan sur les actions engagées durant son mandat. Ce bilan s'établit sur la période de septembre 2016 à septembre 2017. Madame la Présidente tient à remercier les équipes politiques, administratives, les membres des conseils et de la communauté universitaire, acteurs fondamentaux de la bonne mise en œuvre des mesures liées à la fusion. Le travail accompli est considérable et a été réalisé dans une dynamique participative et fédératrice.

Madame la Présidente présente ensuite les différents axes du projet stratégique. A la suite de cette présentation, la discussion est ouverte avec les administrateurs.

Mme GRANET ABISSET intervient à propos de l'axe concernant l'insertion professionnelle, et plus particulièrement intéressant les doctorants. Selon elle, il serait opportun de favoriser l'insertion professionnelle de ce public, notamment en valorisant la détention d'une thèse pour exercer dans d'autres domaines que celui de l'enseignement.

Madame la Présidente répond que ce sujet a été identifié et discuté au niveau national avec les branches professionnelles. Cette question concerne plus particulièrement la COMUE puisque les doctorants en dépendent. Elle indique que le soutien apporté aux associations d'alumni permettant la fédération d'anciens élèves avec les nouveaux autour d'une communauté favorise la reconnaissance et l'insertion professionnelle des doctorants. Il s'avère cependant exact qu'il est encore difficile d'élargir l'insertion professionnelle des doctorants dans d'autres domaines que celui de l'enseignement.

M. LEBARBE souhaite savoir, d'une manière générale, comment sont élaborés les indicateurs d'insertion professionnelle de l'établissement et de quelle manière est réalisé leur retour. Il s'interroge sur leur fiabilité.

M. LESCA répond qu'un travail important est effectué au sein de la direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle de l'UGA. En effet, des enquêtes de suivi des parcours et de l'insertion des diplômés sont effectuées. Il précise que le même type d'actions est effectué au niveau de la COMUE pour les doctorants. Les indicateurs sont élaborés à partir des réponses obtenues. Les taux de réponse sont suffisants pour attester de la fiabilité des informations. En outre, chaque responsable de mention possède l'accès à un portail contenant ces données. Il précise que cette base de données pourra être amenée à évoluer selon les besoins.

Mme BOLF indique qu'il serait intéressant d'avoir une étude de l'insertion professionnelle des étudiants de formation continue et de formation initiale.

Madame la Présidente ajoute qu'il est également possible d'obtenir ce type de données par grand secteur et par diplôme, au niveau national. Elle précise que le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants est l'un des objectifs du contrat quinquennal de l'établissement et du site.

M. RACHIDI revient sur l'axe de promotion des SHS. Il évoque les Cross Disciplinary Program qui constituent des projets visant à développer des recherches interdisciplinaires. Il s'interroge sur la cause de l'échec des dossiers comprenant des disciplines SHS.

Madame la Présidente explique qu'il a été proposé de retravailler l'ensemble des disciplines des dossiers non retenus et non pas seulement ceux intéressant les disciplines SHS. Elle estime que la difficulté se trouve principalement dans l'association des cultures de SHS et de ST.

M. LEBARBE reconnaît que la pluridisciplinarité peut s'avérer complexe. Il souhaite connaître la position des tutelles à ce sujet et si des propositions ont été faites pour faciliter les travaux des équipes issues de domaines différents.

Madame la Présidente répond que les tutelles, les organismes de recherche et les autres partenaires du site soutiennent et sont engagés dans ces projets pluridisciplinaires. En ce sens, le CNRS a entamé le développement des délégations de SHS. De plus, un processus de développement des UMR impliquant des disciplines SHS est également en cours.

M. LBATH estime qu'il s'agit d'un retour positif et clair de ce bilan. Il souhaite attirer l'attention sur l'axe de finalisation du processus de fusion et notamment sur l'importance de prendre en compte la temporalité et la progression dans la mise en œuvre des chantiers. Ainsi, il considère que toutes les mesures ne doivent pas être réalisées selon la même exigence et avec la même priorité. Selon lui, il est nécessaire de raisonner par étape pour veiller à ce que tous les services puissent continuer à fonctionner de manière optimale.

Madame la Présidente partage cette analyse. Certains processus ont besoin d'être cadrés dans la mesure où ils nécessitent l'application de la réglementation nationale mais ce n'est pas forcément le cas dans d'autres situations. Une vigilance est apportée sur ce point.

4. Affaires financières

Marché public relatif à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères

M. LOUVET explique que ce marché a été étudié par la commission d'attribution des marchés puis présenté en commission des finances de l'UGA.

M. LBATH précise qu'il s'agit d'un renouvellement du marché. L'entreprise en charge du marché précédemment a été à nouveau sélectionnée. Il ajoute que ce marché fait l'objet d'une mutualisation entre l'UGA et l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble. La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser la Présidente de l'Université Grenoble Alpes à signer les accords-cadres portant sur les lots 6, 7 et 8 relatifs à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la Présidente de l'Université Grenoble Alpes à l'unanimité de ses membres présents et représentés à signer les accords-cadres portant sur les lots 6, 7 et 8 relatifs à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères.

5. Ressources humaines

5.1 Campagne d'emplois 2018

M. RIBUOT indique que l'essentiel de la campagne d'emplois pour les enseignants 2nd degré a déjà été votée par les instances en septembre 2017. Il s'agit simplement de la compléter avec la publication d'un poste du dispositif BOE. Ce poste concerne une enseignante contractuelle en CDI depuis plusieurs années et qui est en mesure d'occuper un poste d'enseignant du 2nd degré.

De surcroît, il explique que la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs prévoit l'ouverture au concours de 28 postes de MCF et 19 postes de PR. L'ampleur de cette campagne d'emplois est liée à la pyramide des âges. Parmi ces 47 postes, M. RIBUOT précise qu'il y a 5 postes ouverts selon l'article 46-3 qui concernent des MCF ayant au moins 10 ans d'ancienneté.

Mme CHAZE MAGNAN s'interroge sur l'origine des postes d'enseignants ouverts au concours. De plus, elle souhaite savoir si les gels de postes de CDD auront des conséquences sur les taux de couverture des enseignements.

Mme KADA répond que ces vacances de postes sont dues à des départs à la retraite ou à des mutations.

M. LOUVET ajoute que les taux de couverture des enseignements seront modifiés en conséquence.

M. LBATH souhaite savoir si cette campagne d'emplois respecte les mesures décidées dans le cadre du PRE.

M. LOUVET explique que cette campagne d'emplois est conforme aux mesures du PRE. Cette question sera développée plus précisément lors du vote du budget.

Mme KADA poursuit en présentant la campagne d'emplois 2017 des BIATSS. Elle précise qu'elle comprend l'ouverture de 65 concours dont 15 en interne, 12 en externe et 10 dans le cadre du dispositif Sauvadet. Elle précise que 70% des concours concernent la BAP J. En outre, 4 emplois BIATSS sont concernés par l'obligation d'emploi du dispositif BOE.

De plus, elle signale que 5 apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi seront recrutés avec l'engagement d'un recrutement à l'issue de leur période d'apprentissage. Cette mesure a été comptabilisée dans le budget ainsi que dans le schéma directeur handicap qui sera présenté devant les instances au premier trimestre 2018.

M. FORESTIER remarque l'absence de recrutement d'IGR et le regrette. En effet, beaucoup d'agents méritent ce statut et ont des difficultés à l'obtenir par liste d'aptitude ou le tableau d'avancement.

Mme KADA répond que les recrutements dépendent des besoins des structures. Dans le cadre du PRE, le déclassement d'emplois peut entraîner des rehaussements par ailleurs.

Madame la Présidente indique qu'une délégation de l'IGAENR procèdera à l'audition de personnel IGR de l'établissement le 18 janvier 2018.

M. GUINET interpelle la présidence à propos de la situation d'enseignants en CDI au CUEF et de leur possibilité d'accéder au dispositif Sauvadet.

Mme KADA confirme que ces personnels ne sont pas ayants droit du dispositif Sauvadet en raison de l'origine particulière de leur contrat. Toutefois, dans le cadre du dialogue social, le ministère a été sollicité pour l'ouverture de concours pour les enseignants. L'établissement a alors entamé les démarches d'examen des situations individuelles de ces personnels, notamment au regard des grilles de rémunération et ainsi estimé si le passage d'un concours était favorable. Il ressort de cette analyse que 4 ou 5 personnes étaient intéressées par ce dispositif. Mais l'ouverture des inscriptions s'est effectuée entre juillet et octobre 2017. Les personnels concernés n'ayant pas été informés, ils n'ont pas pu s'inscrire. Un courrier sera adressé très prochainement au ministère pour solliciter une procédure d'inscription exceptionnelle au concours pour ces personnels.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la campagne d'emplois 2018 : BIATSS, enseignants-chercheurs, hospitalo-universitaires et enseignants du second degré ainsi présentée.

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorables	5
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la campagne d'emplois 2018 : BIATS, enseignants-chercheurs, hospitalo-universitaires et enseignants du second degré ainsi présentée.

5.2 Montants et critères PEDR

M. LOUVET indique que les montants et critères PEDR ont recueilli, à deux reprises, un avis défavorable du comité technique de l'UGA.

Il rappelle que ce point a déjà été abordé devant les instances lors du débat d'orientation budgétaire du mois de juillet dans le cadre des propositions des mesures du PRE. Il rappelle qu'il est proposé, d'une part, l'attribution d'un montant unique pour les PEDR 2017 et 2018 de 5 000 euros bruts/an, applicable à tous les MCF et PR (hors IUF, ERC et distinctions scientifiques). M. LOUVET précise que les candidats des groupes 1 et 2 de la campagne 2017 sont lauréats de la PEDR. Et d'autre part, il est proposé l'attribution d'une PEDR spécifique aux membres de l'IUF, de 6 000 € annuels bruts pour les membres juniors et 10 000 € annuels bruts pour les membres seniors.

M. LOUVET ajoute que la PEDR est attribuée pour une durée de 4 ans renouvelable.

Il est proposé au conseil d'administration :

- *que tous les candidats classés dans le 1^{er} groupe soient bénéficiaires de la prime.*

(Le dossier de candidature fait partie des 20% premiers parmi les 50% meilleurs dossiers examinés par la section, selon les critères rendus publics sur le site internet du CNU.)

- *que les candidats classés dans le 2^{ème} groupe soient bénéficiaires de la prime en fonction du budget et en tenant compte de l'évaluation sur les 4 rubriques (Publication, Encadrement doctoral, Diffusion, Responsabilités scientifiques) réalisée par l'instance nationale.*

(Le dossier de candidature fait partie des 30% suivants parmi les 50% meilleurs dossiers examinés par la section, selon les critères rendus publics sur le site internet du CNU.)

Les candidats dont le dossier de candidature ne fait pas partie des 50% meilleurs parmi les dossiers examinés par la section ne soient pas bénéficiaires de la PEDR.

(critères applicables pour 2017),

- *d'adopter un montant unique de 5000 euros bruts/an pour les PEDR applicable à tous les MCF et PR (hors IUF, ERC et distinctions scientifiques) pour 2017 et 2018.*

(Les candidats des groupes 1 et 2 de la campagne 2017 sont lauréats de la PEDR).

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	19
Voix défavorables	6
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	4

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à la majorité de ses membres présents et représentés :

- la proposition selon laquelle tous les candidats classés dans le 1^{er} groupe seront bénéficiaires de la prime.

(Le dossier de candidature fait partie des 20% premiers parmi les 50% meilleurs dossiers examinés par la section, selon les critères rendus publics sur le site internet du CNU.)

Les candidats classés dans le 2^{ème} groupe seront bénéficiaires de la prime en fonction du budget et en tenant compte de l'évaluation sur les 4 rubriques (Publication, Encadrement doctoral, Diffusion, Responsabilités scientifiques) réalisée par l'instance nationale.

(Le dossier de candidature fait partie des 30% suivants parmi les 50% meilleurs dossiers examinés par la section, selon les critères rendus publics sur le site internet du CNU.)

Les candidats dont le dossier de candidature ne fait pas partie des 50% meilleurs parmi les dossiers examinés par la section ne seront pas bénéficiaires de la PEDR.

(critères applicables pour 2017)

- un montant unique de 5000 euros bruts/an pour les PEDR applicable à tous les MCF et PR (hors IUF, ERC et distinctions scientifiques) pour 2017 et 2018.

(Les candidats des groupes 1 et 2 de la campagne 2017 sont lauréats de la PEDR)

5.3 Bilan social UGA 2016

Mme KADA indique que le bilan social de l'UGA 2016 a été présenté au comité technique de l'UGA. Elle fait remarquer qu'il s'agit du premier bilan social de l'université fusionnée. Il constitue un outil important permettant d'identifier un certain nombre d'aspects de la structuration de l'emploi de l'établissement et favorise ainsi le travail sur les axes d'amélioration.

Le bilan social 2016 met notamment en œuvre la circulaire du 22 décembre 2016 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. En outre, un groupe de travail composé de représentants du comité technique de l'UGA a été constitué pour identifier les points de travail à mener avec les partenaires sociaux de l'UGA.

M. RIBUOT et Mme KADA présentent le bilan social. A la suite de cette présentation, le débat est ouvert avec les administrateurs.

Mme PAPA salue le travail fourni par les services pour l'élaboration de ce document. Elle souhaite savoir si des indicateurs communs sont élaborés au niveau national.

Mme KADA indique que la réglementation s'applique uniformément au niveau national. Toutefois la politique des ressources humaines, les effectifs, les structurations d'emplois ou encore le système d'information RH diffèrent selon les établissements.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan social 2016 de l'UGA.

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le bilan social 2016 de l'UGA.

6. Affaires institutionnelles

6.1 Modification des statuts d'UGA Editions

Mme FRAISSE rappelle que les statuts d'UGA Editions ont été approuvés initialement par le conseil d'administration en mars 2017 lors de la création de la structure. Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'apporter quelques modifications notamment sur l'élargissement du vivier pour la désignation de la direction scientifique de la structure aux établissements partenaires du site.

Madame la Présidente rappelle que la structure UGA Editions est rattachée à l'UGA mais qu'il s'agit d'un service éditorial ouvert à l'ensemble des structures institutionnelles du site. UGA Editions est fortement soutenu dans le cadre de l'IDEX.

Après avoir présenté les demandes de modification et en l'absence de remarque de la part des administrateurs, il est procédé au vote.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification des statuts d'UGA Editions.

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification des statuts d'UGA Editions.

6.2 Modification des statuts de l'UFR SHS

A l'issue de la présentation des modifications des statuts de l'UFR SHS par M. LOUVET, il est procédé au vote.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification des statuts de l'UFR SHS.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification des statuts de l'UFR SHS.

6.3 Modification du nom du laboratoire LSE pour LaRAC (laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte)

M. LOUVET explique que le laboratoire a souhaité changer de dénomination afin de faciliter la visibilité de ses activités de recherche. Il précise que ce point a été approuvé par la commission de la recherche de l'UGA.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la demande de modification du nom du laboratoire LSE pour LaRAC (Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte).

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de modification du nom du laboratoire LSE pour LaRAC (Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte).

7. Formation

Approbation de la demande d'accréditation de la licence mention Gestion

M. DEFELIX, directeur de l'IAE, explique que ce projet a été travaillé avec M. FILIPPI, directeur de l'IUT 2 et le directeur adjoint de l'IUT de Valence, M. BARBOT. Il précise que le conseil académique de l'UGA a approuvé ce projet lors de la séance du 5 décembre 2017. Il explique que cette demande concerne l'accréditation d'une 3^{ème} année de licence générale mention Gestion, articulée avec les premières et secondes années de licences et DUT existants.

Il précise que cette 3^{ème} année pourra être effectuée selon 3 parcours :

- un parcours « Management », accessible en formation initiale avec la possibilité d'effectuer un semestre à l'UGA et un semestre à l'étranger ;

Ce parcours qui existe déjà en licence « Economie-Gestion » sera transféré vers la nouvelle mention.

- un parcours « Echange », accessible en formation initiale d'une année d'étude à l'étranger ;
- un parcours « Assistant polyvalent de dirigeant de PME-PMI » proposant une modalité alternance. Il s'agit d'une nouvelle formation ciblant un public déjà formé à la gestion et souhaitant finaliser leur parcours par une formation professionnelle.

Il s'agit d'une formation dite de « 3^{ème} voie », plus visible et attractive, notamment pour la spécialisation progressive et les réorientations intra-UGA. Cette mention favorisera également la reprise d'études en master après plusieurs années d'expérience dans la mesure où il s'agit d'une licence générale.

M. DEFELIX ajoute que le ministère a été contacté et approuve la création de cette 3^{ème} année « suspendue ». En effet, ce projet profite au déploiement de l'axe intéressant le développement de l'insertion professionnelle et l'internationalisation de l'établissement. Cette formation sera dans un premier temps dispensée sur le site de Grenoble puis étendue sur le site de Valence, à effectifs constants d'une quinzaine d'étudiants par parcours.

M. LBATH souhaite savoir si l'ouverture de ce type de formation est réalisable en cours de contrat quinquennal.

M. DEFELIX indique qu'il est effectivement possible d'accréditer une formation en dehors du calendrier classique.

Mme PAPA demande si la question de l'articulation avec les autres formations dispensant de la Gestion sur le site a été abordée.

M. DEFELIX répond que la gestion est dispensée en 1^{ère} année et 2^{ème} année de licence Economie-Gestion. Il existe également un parcours « Ingénierie économique » qui propose l'apprentissage de la gestion. L'objectif de cette nouvelle mention est de pouvoir accueillir des étudiants titulaires de seconde année de licence d'autres disciplines.

M. FILIPPI explique que le centre de gestion des compétences et des métiers de l'IUT 2 accompagnera les étudiants dans leur orientation, notamment les publics titulaires de cette licence,

qui souhaitent reprendre leurs études en master. Il est établi que ces derniers seront admissibles au master, sous réserve de l'avis de la commission d'admission.

M. GUINET souhaite connaître l'avis du conseil de la faculté d'économie sur ce projet.

M. DEFELIX explique que le conseil de la faculté d'économie était opposé à la présence d'un parcours en alternance au sein d'une licence générale mais favorable au transfert du parcours « Management » afin que la modalité en alternance soit proposée dans cette nouvelle mention.

M. LBATH souhaite savoir si en termes de viabilité financière, des partenaires professionnels ont été contactés.

M. FILIPPI indique qu'un dossier a été déposé à la région Auvergne Rhône Alpes pour obtenir des places en contrat d'apprentissage sur Grenoble. La même opération sera réalisée pour le site de Valence.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la demande d'accréditation de la licence mention Gestion ainsi présentée.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande d'accréditation de la licence mention Gestion ainsi présentée.

8. Questions diverses

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2017

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017

3. IDEX : bilan et perspectives

4. Affaires financières

- 4.1. Budget rectificatif n° 3 2017
- 4.2. Budget initial 2018
- 4.3. Déclaration d'inutilité IRM 3T GIN
- 4.4. Sorties d'inventaire
- 4.5. Grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire LaRAC)
- 4.6. Remises gracieuses
- 4.7. Tarifs CUEF
- 4.8. Tarifs de certification en langues
- 4.9. Tarifs de l'UFR PhITEM
- 4.10. Tarifs de l'IAE

5. Patrimoine

Transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération Maison de service à l'étudiant (MSE) de la ComUE à l'UGA

6. Ressources humaines

Taux IFSE dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP

7. Formation

- 7.1. Approbation des capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence
- 7.2. Approbation des modalités d'admission et des capacités d'accueil en Master

8. Questions diverses

Membres présents : DUMASY Lise, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, BARBIER Emmanuel, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, GOMES DA SILVA Kilian, VACHAUD Laora, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique,

Membres représentés : LBATH Ahmed (procuration à COURTOIS Hervé), ROUQUIER Clément (procuration à VACHAUD Laora), HABFAST Claus (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie) GARNIER Jocelyne (procuration à DUMASY Lise), VIANNET Sylvie (procuration à FILIPPI Lionel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

1. Informations

➤ Mme la Présidente effectue un point sur la situation des réfugiés accueillis dans les locaux de l'établissement. Elle indique que des discussions avec la préfecture ont eu lieu afin que l'Etat prenne ses responsabilités et trouve des solutions pour reloger ces personnes. En effet, elle rappelle qu'il ne revient pas à l'université d'assumer cette situation. Elle indique qu'une solution se doit d'être trouvée avant la fermeture de l'établissement pour les congés de Noël.

M. LEVY souhaite s'exprimer sur le sujet. Malgré le fait que l'accueil des réfugiés ne relève pas des missions de l'université, il lui paraît inconcevable de laisser ces personnes dehors, notamment en période de grand froid. Il remercie le travail humanitaire effectué par les services de l'université et de la direction générale des services. Il rappelle qu'il est du devoir de l'Etat et du préfet de trouver une solution pour reloger ces personnes. M. LEVY indique qu'une discussion doit avoir lieu dès le 19 décembre avec le préfet.

➤ Mme la Présidente annonce officiellement sa démission de la présidence de l'Université Grenoble Alpes. Elle rappelle que M. LEVY et elle-même avaient proposé en 2015, le partage du mandat des présidences de l'UGA et de la ComUE afin que l'université puisse bénéficier d'une présidence SHS durant deux ans puis d'une présidence STS pour les deux années suivantes. Elle remercie grandement les électeurs qui lui ont permis d'occuper cette fonction qu'elle juge passionnante.

Ainsi, dans la continuité du projet de site envisagé lors de leur élection et après la démission de M. LEVY de la présidence de la ComUE, elle proposera sa candidature à la présidence de la ComUE.

Elle ajoute que son mandat à la présidence de la ComUE lui permettra d'être en mesure de continuer le travail engagé sur l'évolution institutionnelle du site, qui conduira à la création d'une université intégrée. Elle précise que M. LEVY proposera sa candidature à la présidence de l'UGA. Candidature à laquelle elle apportera son entier soutien.

Mme la Présidente tient à remercier le travail des membres du conseil d'administration et leur souhaite une bonne continuation.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017

M. LOUVET fait part des demandes de modifications demandées.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017.

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	5
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2017.

3. IDEX : bilan et perspectives

M. LEVY présente un bilan qualitatif et quantitatif des différents projets menés dans le cadre de l'IDEX. Concernant la recherche, il explique que l'objectif a été de respecter l'idée selon laquelle l'IDEX pouvait être au service de l'ensemble de la communauté universitaire. Ainsi, la convention signée avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) prévoit le financement de 10 millions d'euros supplémentaire par rapport au financement annoncé, ce qui a permis la labellisation de davantage de projets. Les CDP ont permis de couvrir l'ensemble des champs disciplinaires du site, notamment pour les projets SHS.

En termes de formation, il précise que des moyens supplémentaires alloués seront consacrés principalement à l'accueil des étudiants. En effet, il subsiste des inquiétudes sur l'efficacité du nouveau dispositif « Parcours sup », anciennement APB. L'objectif pour la rentrée 2018/2019 est de créer une université pluridisciplinaire, intégrative, qui accueille les étudiants avec qualité, notamment le public de premier cycle.

De manière générale, M. LEVY indique que beaucoup de fonds sont mobilisés pour soutenir les projets de la communauté universitaire. La capacité à mener de nouveaux projets est favorable au bon fonctionnement et au développement global de l'université et du site dans son ensemble.

Un défi institutionnel est en cours de réflexion. Il vise à construire une université intégrée sur le périmètre du site de la ComUE. Il s'agit d'un défi institutionnel dans la mesure où cet établissement se distinguera du système universitaire classique. En effet, d'un point de vue réglementaire, la ComUE est considérée comme un ensemble de structures et non pas comme une seule organisation. Or, il met en exergue l'existence d'un travail collaboratif et coopératif de qualité au niveau du site. En accord avec les partenaires institutionnels du site, il s'agira de construire un destin commun pour le site Grenoble-Alpes.

M. LEVY précise que les identités actuelles des structures du site comme l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Grenoble-INP ou encore l'Ecole d'Architecture de Grenoble ne disparaîtront pas. L'idée est d'intégrer dans un ensemble, des « composantes » qui conserveront leur personnalité morale. Les directeurs d'établissement concernés proposeront une feuille de route présentant les principes d'organisation globaux au COPIL de l'IDEX puis devant les instances des établissements. Ce projet nécessite en premier lieu un accord politique avant d'engager les discussions sur sa réalisation.

M. LEBARBE souhaite savoir comment l'équilibre des pouvoirs sera organisé dans les différentes institutions intégrées.

M. LEVY répond qu'étant donné les spécificités des missions des structures, il n'est pas envisageable d'avoir un pilotage central. Bien évidemment la question de la direction des « composantes » qui aura un rôle fondamental dans l'organisation de la subsidiarité se posera.

M. BERNARD évoque le projet d'ordonnance visant à faciliter les regroupements d'écoles et d'universités en rendant possible le recours à de nouvelles expérimentations en matière de gouvernance de site, notamment en superposant des structures dotées de la personnalité morale. La question de la durée d'expérimentation a été réduite de 15 à 10 ans. Il souhaite connaître la position des établissements partenaires à ce sujet.

En outre, étant donné le périmètre actuel de l'UGA, il lui paraît difficile d'obtenir une université intégrée comportant autant de composantes. La subsidiarité lui semble donc indispensable. Il se demande s'il est question de doter de la personnalité morale des structures relevant d'un même domaine.

M. LEVY explique que les orientations qui seront proposées tiendront compte de l'avis du Conseil d'Etat. La législation permet la création d'un établissement incluant la superposition de deux personnalités morales. Le MESRI et notamment la DGESIP ne souhaitent pas pérenniser la superposition de plusieurs personnalités morales dans un seul établissement. M. LEVY estime que la disparition des personnalités morales n'est pas une exigence mais si l'Etat l'impose, la faisabilité du projet sera remise en cause. En tout état de cause, le gouvernement peut apporter des modifications au texte.

Il précise ensuite que l'objectif du projet n'est pas de recréer les trois précédents établissements. Le fait de posséder la personnalité morale permettra aux « composantes » de conserver leurs prérogatives, en termes de politique d'emploi par exemple. La question de fond est de savoir comment ces entités subsidiaires seront affiliées à l'université intégrée. Cet aspect sera détaillé dans le fonctionnement global. En tout état de cause, les établissements partenaires du site sont favorables au projet.

M. COURTOIS demande si l'articulation des relations entre les composantes actuelles et les gouvernances des pôles de recherche sera conservée.

M. LEVY indique que la création d'une grande composante académique constituée de pôles de recherche et de composantes rendrait les collaborations entre les pôles complexes. La place des pôles dans cet ensemble doit être discutée. Les « composantes » de l'université intégrée auront un poids plus important que les composantes actuelles.

M. RACHIDI considère que l'articulation actuelle est positive puisqu'elle permet de rapprocher les équipes politiques et les chercheurs. Il lui paraît important de veiller à ce que les interconnexions telles qu'elles existent aujourd'hui entre l'UGA et la ComUE soient conservées.

M. LEVY partage ce point de vue. Le but n'est pas d'obtenir un bloc disciplinaire étanche. L'acquis des relations entre la ComUE et l'UGA doit être conservé.

Mme CHAZE-MAGNAN pose la question de l'identification de Grenoble IAE, école de management publique, par rapport à Grenoble Ecole de Management.

M. LEVY indique qu'une bonne communication permettra l'identification claire de Grenoble IAE.

M. GUINET s'interroge sur la carrière des personnels qui a été fragilisée lors de la fusion.

M. LEVY répond que ce sujet sera au cœur des discussions. Il n'y aura pas d'employeur unique, le personnel sera intégré dans la structure mais conservera son employeur originel.

Mme SOTO alerte sur la nécessité de communiquer de manière homogène dans les établissements concernés. Elle appelle à la vigilance afin que les personnels enseignants et administratifs ne soient pas éloignés des discussions comme ce fut le cas lors de la création de l'institut d'ingénierie.

M. LEVY reconnaît que la communication sur le projet IDEX a été compliquée. De surcroît, l'annonce de la création de l'institut d'ingénierie a eu lieu au moment de la fusion. Il reconnaît des maladroites.

Mme GRANET ABISSET souhaite avoir des précisions sur le périmètre des activités des « composantes » au sein de l'université intégrée. De plus, elle souhaite savoir comment la hiérarchisation des structures actuelles sera effectuée et si les UFR actuelles disparaîtront.

Mme DUMASY indique que les structures n'auront pas la même place. Une discussion est en cours sur ce sujet. L'idée est que ces « composantes » participent activement à la gouvernance.

M. LEVY ajoute que la création de l'université intégrée implique la disparition de la ComUE. La création de nouvelles entités n'entraînera pas la disparition des UFR existantes. Les droits et devoirs de ces « composantes » seront identifiés.

Mme PAPA regrette de ne pas avoir été informée de ce projet pour lequel les administrateurs devront donner un avis dans les semaines à venir. Elle demande des précisions sur le devenir de la ComUE et de ses personnels.

M. LEVY indique qu'une feuille de route définissant les grands principes sera présentée fin janvier 2018. Des discussions avec les personnels et les organisations syndicales auront lieu jusqu'à fin juin 2018. A ce moment-là, un texte fondateur permettant de rédiger la base des statuts sera soumis à un vote de principe des conseils de l'établissement. En toute hypothèse, il faudra veiller aux évolutions règlementaires. Si la réglementation n'évolue pas, le projet ne pourra pas être réalisé. Si l'ordonnance est stabilisée et permet plus de flexibilité, la communauté d'établissement n'aura plus d'utilité.

Les partenaires de la ComUE, organismes de recherche, partenaires extérieurs ou encore l'Université Savoie Mont-Blanc sont favorables au projet. Il n'est pas envisagé que les organismes de recherche participent à la direction de l'établissement puisqu'ils n'ont pas vocation à se prononcer sur les moyens financiers ou les questions patrimoniales de l'établissement. L'Université Savoie Mont-Blanc conservera sa position d'associé et ne sera pas membre de l'université intégrée. En outre, les personnels de la ComUE ainsi que l'opération Plan Campus seront transférés au nouvel établissement.

Mme KAFAI évoque la motion de défiance du CNESER à propos du projet d'université cible envisagé à l'Université de Lyon.

M. LEVY indique que le projet d'université cible pensé sur Lyon implique la disparition de toutes les personnalités morales des structures concernées comme l'INSA ou l'ENS. De plus, le projet soulève des difficultés d'un point de vue du pilotage, les directions des structures n'étant pas en accord sur les principes du projet. Sur le site grenoblois, il est question de respecter l'autonomie des structures en leur conférant une personnalité morale tout en créant une cohérence globale approuvée politiquement par les directeurs des établissements.

Mme SOTO souhaite connaître la date de la mise en place du projet.

M. LEVY répond qu'il s'agira de mettre en œuvre l'université intégrée d'ici la fin 2019. La fin de la période probatoire de l'IDEX est prévue pour avril 2020.

4. Affaires financières

4.1 Budget rectificatif n° 3 2017

M. LOUVET indique que ce budget rectificatif a pour objet de déprogrammer des opérations qui ne pourront être réalisées en 2017 afin de donner une image plus réaliste du budget.

Mme NICOLAS précise que ce budget rectificatif concerne principalement l'aspect patrimonial et les activités de recherche liées notamment à la recapitalisation de Floralis sur le budget principal. Elle effectue une présentation des tableaux.

La présentation n'appelant pas de remarques de la part des membres du conseil d'administration, il est tout d'abord proposé au conseil d'administration d'approuver :

Pour le budget principal :

- les autorisations budgétaires de l'établissement principal (tableau 2)
- l'équilibre financier de l'établissement principal (tableau 4)
- la situation patrimoniale de l'établissement principal (tableau 6)

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	6
Nombre de votants	30
Voix favorables	25
Voix défavorables	4
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif principal n°3 de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes.

Il est ensuite proposé au conseil d'administration d'approuver :

Pour les budgets annexes :

- les autorisations budgétaires pour l'Ecole des Houches (tableau 2)
- les autorisations budgétaires pour le SID (tableau 2)
- l'équilibre financier de l'Ecole des Houches (tableau 4)
- l'équilibre financier du SID (tableau 4)
- la situation patrimoniale de l'Ecole des Houches (tableau 6)
- la situation patrimoniale du SID (tableau 6)

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	6
Nombre de votants	30
Voix favorables	29
Voix défavorable	1
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif du SID et le budget rectificatif de l'école des Houches de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes.

4.2 Budget initial 2018

M. LOUVET effectue un rappel du processus d'élaboration du budget initial ainsi que des éléments de comptabilité générale.

Mme NICOLAS présente les différents tableaux budgétaires.

M. LOUVET précise qu'au vu des chiffres présentés, le cap du retour à l'équilibre de l'établissement en 2020 n'est pas remis en cause.

Mme PAPA remarque que le déficit structurel de l'établissement est principalement dû au manque de financement de l'Etat. Elle estime qu'il n'est pas envisageable de redresser la situation financière de l'établissement dans ces conditions. Ainsi, elle propose le vote d'une motion pour pointer les difficultés auxquelles sont confrontés l'établissement, notamment la hausse du nombre d'étudiants, la baisse des moyens alloués aux composantes ou encore la détérioration des conditions de travail des BIATSS liée aux gels de postes.

Mme la Présidente répond qu'en effet, l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits n'est pas financée mais la création de filière devrait l'être. Toutefois, les sommes allouées sont faibles au regard des besoins de l'établissement et une incertitude subsiste quant à la répartition du financement au niveau national.

Mme KAFÄI souligne les efforts et le travail effectué par les services de l'établissement pour élaborer le budget. Toutefois, elle ne souhaite pas voter ce budget pour faire réagir l'Etat. Elle propose également le vote d'une motion.

Mme la Présidente doute de ce que le refus de voter le budget soit un signal envoyé à l'Etat. Pareille situation mettrait les services de l'établissement dans une situation délicate. De plus, sans vote, la gestion du budget reviendra au Rectorat, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'établissement.

Mme CHAZE MAGNAN s'interroge sur le devenir de la motion qui avait été déposée lors du vote sur le PRE.

Mme la Présidente indique qu'aucun retour concluant n'a eu lieu.

M. COURTOIS est scandalisé par le fait que l'Etat ne finance pas une partie du déficit de l'UGA. Il propose également le vote d'une motion.

Le texte de la motion proposée est le suivant :

« Le budget 2018 a d'ores et déjà montré que le gouvernement ne comptait pas financer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des missions qui lui sont confiées par la loi.

Nous, élu.e.s du Conseil d'administration de l'UGA, constatons au vu du budget initial pour l'année civile 2018 qui nous est présenté ce 18 décembre :

- *que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'est que partiellement compensé dans les dotations de l'État ;*

- que la hausse de la démographie étudiante n'est pas prise en compte dans l'allocation des moyens si bien que les dotations allouées aux composantes sont en diminution ;
- que les « gels » de postes de fonctionnaires titulaires ou leur transformation en postes de contractuel.le.s ou de vacataires sont en hausse ;
- que le nombre de financements doctoraux diminue.

La dégradation des conditions de travail des personnels enseignants et administratifs a atteint un niveau préoccupant. Augmenter la charge de travail des personnels avec les nouvelles modalités d'entrée en licence, alors même que les conditions d'exercice de nos métiers empirent et que nous supprimons des emplois n'est pas une solution acceptable.

Dans un tel contexte, les élu.e.s du CA de l'UGA interpellent le ministère sur les grandes difficultés de mise en œuvre des modalités d'entrée en licence et d'accueil de tous les nouveaux étudiants. Ils exigent d'urgence un plan de création d'emplois statutaires, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant le respect de toutes les maquettes de formation et le fléchage des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires afin de répondre en urgence à la situation de crise des universités devant faire face à l'afflux démographique des étudiant.e.s du baby-boom 2000. »

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver pour le budget global (établissement principal + SACD) :

- le tableau des emplois en nombre ETPT (tableau 1)
- les autorisations budgétaires (tableau 2)
- l'équilibre financier (tableau 4)
- la situation patrimoniale (tableau 6)
- le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	25
Membres représentés	5
Nombre de votants	30
Voix favorables	23
Voix défavorables	6
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget prévisionnel global de l'Université Grenoble Alpes (établissement principal + SACD) pour l'exercice 2018.

Il est ensuite proposé au conseil d'administration d'émettre un vote sur la motion présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet à l'unanimité de ses membres présents et représentés un vote favorable sur la motion déposée.

4.3 Déclaration d'inutilité IRM 3T GIN

M. LOUVET explique que la déclaration d'inutilité de ce matériel est nécessaire pour pouvoir le céder. Il précise que ce point à fait l'objet de l'avis favorable de la commission des finances.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de déclarer l'inutilité de l'IRM 3T GIN pour l'université,
- de prononcer son déclassement et sa sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA,
- d'autoriser sa vente,
- d'autoriser Mme la Présidente et ses représentants à signer les documents afférents à la vente de l'IRM 3T GIN.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **déclare l'inutilité de l'IRM 3T GIN pour l'université,**
- **prononce son déclassement et sa sortie de l'inventaire physique et comptable de l'UGA,**
- **autorise sa vente,**
- **autorise Mme la Présidente et ses représentants à signer les documents afférents à la vente de l'IRM 3T GIN.**

4.4 Sorties d'inventaire

M. LOUVET explique que les biens sont normalement sortis de d'inventaire lorsqu'ils ont disparu ou été mis au rebut. Pour la plupart, ces biens ont été totalement amortis et n'ont plus de valeur comptable. Cependant, la valeur comptable nette de ceux qui n'ont pas été totalement amortis est au total de 430 000 euros.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les sorties d'inventaire de ces biens dans la forme proposée et dont la liste a été mise à disposition des administrateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les sorties d'inventaire de biens dans la forme proposée.

4.5 Grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire LaRAC)

M. LOUVET présente la grille d'indemnisation des sujets de recherche du laboratoire LaRAC.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la grille d'indemnisation des sujets de recherche du laboratoire LaRAC présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire laRAC) présentée.

4.6 Remises gracieuses

Sans remarque particulière des administrateurs, il est proposé au conseil d'administration d'approuver deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 200.84 euros pour l'une et de 472.42 euros pour l'autre.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 200.84 euros pour l'une et de 472.42 euros pour l'autre.

4.7 Tarifs CUEF

M. LOUVET précise que ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les différents tarifs du CUEF applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les différents tarifs du CUEF applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

4.8 Tarifs de certification en langues

Sans remarque particulière des administrateurs, il est proposé au conseil d'administration d'approuver les différents tarifs de certification en langues proposés par la direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA) et le service des langues de l'UGA (SDL).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les différents tarifs de certification en langues proposés par la direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA) et le service des langues de l'UGA (SDL).

4.9 Tarifs de l'UFR PhITEM

Ce point n'appelant aucune remarque des administrateurs, il est proposé au conseil d'administration d'approuver les différents tarifs de l'UFR PhITEM proposés.

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les différents tarifs de l'UFR PhITEM proposés.

4.10 Tarifs de l'IAE

M. LOUVET propose aux administrateurs d'effectuer un vote global de l'ensemble des tarifs de formation continue de l'IAE.

Il précise que ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de formation continue de l'IAE applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 comme présentés dans le document soumis.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	5
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation continue de l'IAE applicables à compter du 1er janvier 2018 tels que présentés.

9. Patrimoine

Transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération Maison de service à l'étudiant (MSE) de la ComUE à l'UGA

M. PROTASSOV explique que cette maîtrise d'ouvrage, réalisée dans le cadre de l'Opération Campus ComUE, était assurée par la ComUE. L'objectif du projet est de regrouper et mettre en synergie plusieurs services de l'UGA, de la ComUE et du CROUS en optimisant des surfaces disponibles entre les services ComUE, UGA et G-INP.

Il explique que l'organisation de la ComUE ayant évolué, elle ne maintient pas de structure de maîtrise d'ouvrage en son sein. La ComUE n'étant plus en mesure d'assumer cette mission, il convient de transférer la maîtrise d'ouvrage du projet à l'UGA.

M. PROTASSOV précise que des précautions sont prises pour éviter tout risque financier à l'UGA. Ainsi, la convention financière conclue entre la ComUE et l'UGA détermine les conditions financières en recettes et en dépenses pour sécuriser l'opération. L'opérateur UGA n'aura pas de trésorerie à porter pour réaliser les investissements. Il ajoute qu'il s'agit simplement d'un transfert de compétence, la responsabilité financière est conservée par la ComUE.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser la présidente à solliciter la maîtrise d'ouvrage auprès du préfet de région sous couvert du recteur d'académie ;
- d'approuver la maîtrise d'ouvrage confiée de l'opération MSE à l'UGA par transfert de la ComUE ;
- d'autoriser la présidente à signer la convention de réalisation après accord des instances entre la ComUE, l'UGA, Grenoble INP, le CROUS et le représentant du MESRI ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention financière entre la ComUE et l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- autorise la présidente à solliciter la maîtrise d'ouvrage auprès du préfet de région sous couvert du recteur d'académie ;

- **approuve la maîtrise d'ouvrage confiée de l'opération MSE à l'UGA par transfert de la ComUE ;**
- **autorise la Présidente à signer la convention de réalisation après accord des instances entre la ComUE, l'UGA, Grenoble INP, le CROUS et le représentant du MESRI ;**
- **autorise la présidente à signer la convention financière entre la ComUE et l'UGA.**

10. Ressources humaines

Taux IFSE dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP

Mme KADA explique que le RIFSEEP est un nouveau régime indemnitaire commun à l'ensemble de la fonction publique d'Etat, sauf exception fixée par arrêté. Il s'inscrit dans un processus de refonte et de simplification des régimes indemnitaires. Elle précise que ce régime indemnitaire est composé de deux primes :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement,
- un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel ou de la manière de servir, facultatif.

Mme KADA précise que l'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions selon les critères suivants :

- encadrement, coordination, pilotage et conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de poste au regard de leur environnement extérieur ou de proximité.

Les critères d'expertise et de sujétion particulière seront définis par un groupe de travail.

L'IFSE repose également sur la prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent. Elle remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs. La PFI s'intègre dans l'IFSE au 1^{er} septembre 2017. En revanche, la NBI n'est pas supprimée.

Ainsi, le niveau du régime indemnitaire individuel est défini comme suit :

- Les fonctions sont classées par corps et groupe de fonctions.
- Les fonctions d'un agent sont rattachées à un groupe après analyse

Son application est rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

Mme la Présidente ajoute que la mise en œuvre de l'IFSE s'effectue dans le cadre de l'enveloppe de 300 000 euros consacrée à l'amélioration du régime indemnitaire des personnels de catégorie B et C.

M. GUINET remarque que les discussions ont donné lieu à une avancée entre le texte proposé initialement et celui soumis au vote. Il regrette toutefois que le solde de l'enveloppe d'un montant de 60 000 euros alloué à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions particulières des catégories B et C ne soit pas attribué à la rehausse du socle des personnels de catégorie C.

Mme PAPA considère que proposer une indemnisation basée sur des fonctions impliquant la réalisation de sujétions et d'expertise bloquera les organigrammes et entraînera des difficultés de gestion des personnels. Il lui paraît plus opportun de rehausser le socle plutôt que d'attribuer des primes individuelles. En outre, elle souhaite que les discussions à propos du rehaussement des socles des personnels de catégorie B et C se poursuivent.

M. BENELLE indique que le rehaussement du socle des personnels de catégorie B et C est délicat dans la mesure où il deviendrait comparable à celui du grade des assistants ingénieurs.

Mme BORRAS s'exprime au nom du SGEN. Il lui paraît important que les mesures proposées n'entraînent pas d'individualisation et que les missions d'expertise des agents soient reconnues. Toutefois, il n'est pas souhaitable syndicalement d'accepter la disparition de la NBI puisque cela implique des conséquences sur le calcul des cotisations de la retraite.

M. FORESTIER s'exprime au titre du SNPTES. Il se félicite que les discussions aient abouti. Il s'interroge cependant à propos de l'indemnitaire accordé aux agents de catégorie A occupant des fonctions d'encadrement intermédiaire. Il s'inquiète du fait que l'attribution de l'IFSE aux personnels de catégorie B et C leur soit défavorable.

Mme KADA répond que la question des primes de fonction d'encadrement intermédiaire a déjà été discutée. La prime est attribuée aux personnels de catégories A dès lors qu'ils encadrent cinq agents.

M. MABED trouve ce choix dommageable car ces encadrants intermédiaires sont nombreux. Attribuer la prime d'encadrement à partir de l'encadrement de cinq agents conduit à exclure beaucoup de personnes.

Mme la Présidente rappelle que l'IFSE concerne les catégories B et C.

M. BENELLE indique que l'encadrement de moins de cinq personnes constitue une anomalie d'organigramme.

Mme CARON FAISAN trouve cette présentation très technique. Elle estime que le conseil d'administration devrait aborder les points de manière plus stratégique, en étudiant le fond des mesures proposées.

Mme la Présidente explique que les discussions sur le fond ont eu lieu en amont, notamment lorsque la décision a été prise d'allouer cette enveloppe aux agents de catégories B et C, dans la continuité de la politique de ressources humaines de l'UGA. Ainsi, cette présentation décrit la manière dont les mesures sont appliquées.

Mme GRANET ABISSET remarque que la différence est mince entre les socles IFSE des personnels de catégories B et le grade des assistants ingénieurs. Elle souhaite savoir si une politique de promotion des personnels spécifique est envisagée par l'établissement.

Mme PAPA ajoute qu'effectivement, les grilles de salaire présentent peu de différence entre ces deux catégories. De plus, elle fait remarquer que les plafonds des régimes indemnitaires sont plus élevés au rectorat.

Mme KADA indique qu'en termes de politique de promotion spécifique, il n'y a pas de contingent au niveau de l'établissement mais qu'il existe toutefois des mesures nationales comme la promotion sur liste d'aptitude. En outre, elle rappelle la présence de leviers de promotion interne et d'accès à la titularisation pour les personnels contractuels. Mme KADA ajoute que généralement, les personnels de catégorie B du rectorat occupent des postes de chef de service.

Les échanges étant achevés, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le taux IFSE dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP ainsi que ses principes de mise en œuvre comme présentés.

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	22
Voix défavorable	2
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	5

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le taux IFSE dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP ainsi que ses principes de mise en œuvre comme présentés.

11. Formation

11.1 Approbation des capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence

M. LESCA explique qu'il s'agit d'approuver les capacités d'accueil de l'UGA en première année de licence pour l'année universitaire 2018/2019.

Il précise que la capacité d'accueil de l'établissement dépend d'un certain nombre de ressources et d'indicateurs. En effet, sont notamment pris en compte les moyens financiers, les locaux d'enseignement et d'examen dont dispose l'établissement, le potentiel enseignant des composantes, le taux de réussite ou encore les modalités pédagogiques. Il précise que la capacité d'accueil reste stable d'une année sur l'autre. Il passe en revue les chiffres par composante.

Mme PAPA remarque qu'il existe des écarts entre le nombre d'inscriptions administratives et celui des inscriptions réellement enregistrées. Elle souhaite savoir ce qu'il advient des étudiants qui ne peuvent pas être accueillis par l'établissement.

Mme la Présidente répond que si des places supplémentaires ne sont pas ouvertes, ces étudiants ont la possibilité de s'inscrire en BTS ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le tableau des capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence tel que présenté.

Membres en exercice	37
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	21
Voix défavorables	5
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le tableau des capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence tel que présenté.

11.2 Approbation des modalités d'admission et des capacités d'accueil en Master

M. LESCA présente ensuite les modalités d'admission et les capacités d'accueil en Master pour l'année universitaire 2018/2019. Il précise que ce point a été présenté et approuvé en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Il a été décidé de stabiliser les capacités d'accueil et de les augmenter sur demande de la composante.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les capacités d'accueil et les modalités d'admission en Master pour l'année universitaire 2018/2019.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	22
Voix défavorables	3
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil et les modalités d'admission en Master pour l'année universitaire 2018/2019.

12. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 18 heures 30.